Image not found or type unknown

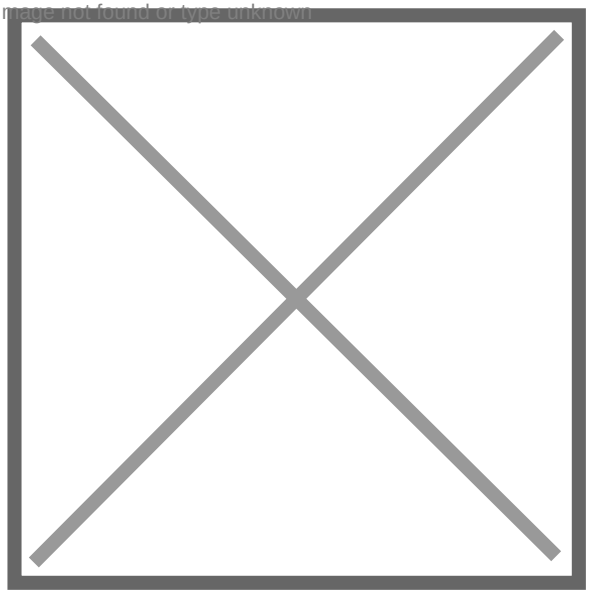

Contrat d'engagement avec un producteur

Par **louisanita**, le **07/02/2012** à **09:07**

Bonjour,
Débutant dans le one-man-show, je m'apprête à signer mon premier contrat avec mon metteur en scène qui me produit aussi via sa petite compagnie de théâtre. Je me pose quelques questions par rapport aux clauses auxquelles je m'engage.

Il est dit :

2- LE PRODUCTEUR S’ENGAGE :
- - -
À assurer le spectacle (contrat *****)
À assumer les charges de publicité papier et numérique non assurées par les théâtres.
À payer les sommes dues par contrat aux théâtres.

3 - L’ARTISTE S’ENGAGE :
- - -
À assurer toutes les représentations dans le respect du travail réalisé en amont ;
À contribuer au maximum à la publicité du spectacle ;
À œuvrer d’une manière générale en lien et en accord avec la compagnie ***.

Peut-être suis je parano, mais je trouve ça bizarre que le producteur ne s'engage qu'à des clauses financières tandis que moi, je dois m'engager moralement envers la compagnie. Est-ce que ce sont des clauses banales ou dois-je me méfier ?
J'ai des amis qui se sont fait arnaquer, je voudrais me l'éviter.

Merci et bonne journée

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés